

Le 8 juillet 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 8 juillet 2019, de 9 h à 9 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller (absent)

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

136-2019

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Soumission – Étanchéité du toit de la patinoire
4. Période de questions
5. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Soumission – Étanchéité du toit de la patinoire

CONSIDÉRANT	que d'importantes fuites ont été constatées au toit de la patinoire laissant entrer l'eau;
CONSIDÉRANT	que la municipalité offre cette infrastructure à divers organismes pour diverses activités;
CONSIDÉRANT	que présentement la patinoire est en location à un groupe qui y pratique du hockey en patins à roues alignées;
CONSIDÉRANT	qu'une surface mouillée présente un grand danger pour les adeptes de sport;
CONSIDÉRANT	que la municipalité a procédé à une demande de soumission afin de procéder à l'étanchéité du toit de la patinoire dans les plus brefs délais;
CONSIDÉRANT	que l'entreprise <i>Toiture C.V. Dionne</i> a présenté une offre et a confirmé qu'il serait en mesure d'effectuer les travaux dans les prochaines semaines;
CONSIDÉRANT	que l'offre de service comprend une garantie de 5 ans;
EN CONSÉQUENCE	Des discussions sont entreprises entre les membres du conseil présents. Des recherches seront faites auprès de l'entrepreneur en construction qui a construit le bâtiment afin de valider l'étendue de la garantie relative à l'étanchéité.

Aucune décision n'est prise quant à l'offre de service reçue. Ce point sera discuté lors d'une séance ultérieure.

4. Période de questions

Aucune question n'est portée à l'attention des membres du conseil municipal.

5. Clôture et levée de la séance

137-2019

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 9 h 30.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière